

Je suis dans une entreprise où le patron et sa femme fument en permanence

Rubrique: questions-réponses - Date: lundi 5 avril 2010

Bonjour

Depuis 2 ans et demi je suis dans une entreprise où le patron et sa femme fument en permanence. J'ai beau fermer ma porte, je sens la cigarette du matin au soir et mes vêtement sont imprégnés, ce qui m'oblige à les changer dès que je rentre chez moi, ainsi que de faire des lessives plus qu'il ne faut, alors que je travaille dans un bureau. Je me suis plaint à plusieurs reprises et ils ont fait installé une bouche de VMC au dessus de mon bureau.

Je désire quitter mon emploi le plus rapidement possible car je souffre de cette gène permanente. Et souhaite porter plainte contre mes employeurs. Quels sont les conseils que vous pouvez me donner ?

Vous remerciant par avance.

PS: je dispose de photos et de video prouvant tous mes dires

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment :

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
- Déposer une plainte devant le Conseil de Prud'hommes
- Ou <u>déposer une plainte</u> devant le procureur de la République.

Vous pouvez également exercer votre <u>droit de retrait</u> dans les conditions prévues par la loi, mais cette démarche doit être effectuée dans le stricte respect de la législation sans que d'autres motifs puissent être invoqués soit par vous soit par votre employeur.